



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/22192
4 février 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 1er FEVRIER 1991, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CANADA AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Comme suite à notre lettre du 21 janvier 1991 (S/22153) et conformément au paragraphe 4 de la résolution 678 (1990) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que les forces armées canadiennes continuent de participer, dans la région du golfe Persique, de concert avec les forces armées d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, à une action militaire en vue de contraindre l'Iraq à se conformer à la résolution 660 (1990) du Conseil et à toutes les résolutions pertinentes ultérieures.

Des aéronefs militaires des forces canadiennes continuent d'assurer une défense aérienne des transports maritimes multinationaux dans le golfe Persique et d'appuyer les opérations aériennes des forces multinationales. Les navires canadiens de Sa Majesté continuent d'y fournir un appui aux opérations navales multinationales. On est en train d'acheminer vers le Royaume d'Arabie Saoudite un hôpital militaire canadien qui aidera les forces armées du Royaume-Uni à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de la Convention de Genève pour ce qui est de l'assistance à des soins à fournir à toutes les victimes de la guerre.

Comme vous le savez, le monde a récemment été le témoin d'une très grave menace pour l'environnement dans le Golfe, délibérément provoquée par les forces iraqiennes. A la demande de Bahreïn et du Qatar, le Canada a envoyé une équipe d'experts pour déterminer le type d'assistance que nous pourrions fournir. Le Canada coordonnera son action avec celle d'autres pays et organismes pour faire tout ce qui est en son pouvoir pour réduire au minimum les conséquences de cette catastrophe.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) L. Yves ROCHER